LA LÉGENDE TOUSSAINT CARTIER Critique des sources

Mario MIMEAULT, historien

Toussaint Cartier, l'ermite qui a vécu au XVIIIe siècle sur l'île Saint-Barnabé, juste en face de Rimouski, a suscité beaucoup d'intérêt. Le personnage s'est attiré la sympathie et la curiosité. Après les écrits de Mgr Signay et de quelques écrivains du XIXe siècle, l'historiographie bas-laurentienne n'a apporté que peu d'éclairage sur l'homme qui s'abrite derrière le mythe (sans jeu de mot)1. Là n'était d'ailleurs pas l'intention des auteurs. Le récit de Taché, pour ne citer que le plus connu, fortement teinté de romantisme et chargé d'une message de vertu, doit être considéré pour ce que l'auteur le voulait, un conte édifiant.

Avec le temps, Toussaint Cartier (1707-1767) est devenu un thème sur lequel on s'est redit sans qu'on ait renouvelé le sujet². C'est que, malgré sa facilité apparente, l'approche historique du personnage pose un problème. La rareté de la documentation rend son étude difficile. La discrétion dont l'anachorète a entouré sa vie s'est répercutée sur l'information relative à sa personne. Les sources, déjà rares, révèlent peu de choses sur celui qui se cache derrière ce patronyme. Il n'est même pas assuré que Toussaint Cartier soit le véritable nom de l'homme qui a vécu en ermite sur l'île Saint-Barnabé. Son goût pour le secret permet de penser qu'il a pu falsifier son identité, non pas pour tromper les gens, mais pour conserver l'anonymat manifestement désiré.

La renommée du personnage ne tient donc pas tant à l'abondance de la documentation qu'à la publication répétée des quelques bribes d'information recueillies auprès de gens qui l'ont connu. Faute d'indices écrits suffisants, les premiers chercheurs ont, en effet, puisé dans la tradition orale. Plus prolifique, la fiabilité de cette dernière reste toutefois à être vérifée.



Toussaint Cartier selon A.S. Brodeur. LA PRESSE, samedi, le 29 septembre 1906.

Les notes de recherche que nous livrons sur les sources documentaires avant alimenté l'histoire de Toussaint Cartier se font l'écho de cette intention. Il s'agit de s'assurer du degré de confiance qui peut être mis dans l'information parvenue jusqu'à nous. Elles ne se veulent pas une critique déguisée des études portant sur Cartier, mais l'exploration d'un sujet de recherche historique.

LES SOURCES ÉCRITES

Deux types de documents permettent de connaître le personnage Toussaint Cartier. Quelques uns sont écrits, d'autres sont oraux. En fait, il n'existe à ce jour que deux documents écrits concernant personnellement Toussaint Cartier et qui soient connus: son acte de sépulture et la copie d'une donation usufruitière d'un terrain situé dans l'île Saint-Barnabé par Pierre Lepage de Saint-Barnabé (1687-1754).

L'acte de sépulture de Toussaint Cartier

L'acte de sépulture porte la date du 30 janvier 1767. Le missionnaire de l'endroit, le père Ambroise Rouillard, prête récollet, a consigné l'inhumation dans les registres d'état civil de la

paroisse Saint-Germain de Rimouski3. Le document n'apporte aucune information sur l'identité de Toussaint Cartier sauf son nom et son âge approximatif. Il se montre aussi succinct que discret, livrant juste les renseignements requis pour la rédaction d'un acte de sépulture. Si le missionnaire a recueilli un jour les confidences de l'ermite, il prend bien garde de trahir le secret.

La donation de Pierre Lepage de Saint-Barnabé

Le second document est une donation faite sous seing privé le 15 novembre 1728. Elle a été écrite de la main du père Ambroise Rouillard. L'autorité civile reconnaissait en effet le droit aux missionnaires de rédiger des actes légaux en l'absence d'un notaire. Le contrat étant demeuré en possession de la famille Lepage un certain temps, celle-ci en a fait transcrire le texte par les notaires Joseph-Bernard Planté et Pierre-Louis Deschenaux de Québec le 30 août 1790. Ni la copie, ni le contrat original ne



Joseph-Charles Taché (Source: Archives nationales du Québec)

furent alors déposés dans leur greffe, comme l'affirme Joseph-Charles Taché dans son récit. Aucun dépôt fait par la famille Lepage n'apparaît dans l'inventaire du greffe respectif de ces deux notaires à la date du 30 août 1790, ni à aucune autre date, antérieure ou postérieure.

En fait, les notaires stipulent à la fin de l'acte vidimé que le document original leur a été présenté pour en faire la copie et ils disent l'avoir remis immédiatement après aux mains de ses propriétaires : «... collationné et vidimé mot pour mot et lettre pour lettre ... sur l'original au papier à nous présenté et à l'instant remis ... ». C'est donc à partir de cette copie certifiée que Joseph-Charles Taché a pris connaissance de l'acte de donation et en a transcrit le contenu aux fins d'une publication qui fut faite en 1865. Certains membres non identifiés de la famille Lepage étaient encore détenteurs de ces papiers en 1867 comme l'atteste alors le notaire Elzéard D. Gauvreau dans un article de journal4.

Une transcription de cette même copie certifiée se trouve dans le fonds de l'abbé Louis-Edouard Bois, aux archives du Séminaire de Nicolet⁵. Historien dans l'âme, à défaut de formation pertinente, Louis-Edouard Bois a ramassé et collectionné tout au long de sa vie des textes et des documents avant rapport avec l'histoire régionale et nationale, sans compter les nombreux écrits issus de sa main.

L'intérêt de cet homme pour l'ermite de l'île Saint-Barnabé peut s'expliquer de deux manières. Bois a d'abord vécu dans le Bas-du-Fleuve. Il a complété son cours classique au Séminaire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et, de 1837 à 1843, il a occupé diverses fonctions cléricales dans la région de Rivière-du-Loup (Louiseville). Il a un jour ou l'autre entendu parler de l'ermite retiré en face de Rimouski. La proximité de la région lui a permis de mener son enquête auprès des gens du milieu et d'enrichir de la sorte la documentation qu'il avait accumulée dans l'intention d'écrire une histoire religieuse de la province⁶.

Cela permet d'expliquer qu'une copie de l'acte collationné et vidimé par Deschenaux se trouve dans son fonds d'archives. La transcription de Bois date de 1868 et elle a été effectuée à son compte par un certain A. Blanchet qui signe au bas du document et qui fait suivre son nom des lettres Q.N.L. Le papier présente de nombreuses dissemblances avec la copie publiée par Taché. Il affiche une orthographe souventes fois différente et une lecture attentive a permis de relever un passage manquant dans les conditions de la cession. Outre le fait de certaines fautes d'omission ou d'addition, le patronyme «Deschenaux» devient sous la plume de Blanchet «Duchesnaux». Il s'agit donc d'un document qui est à consulter avec attention. Quant au contrat de donation original, il est demeuré entre les mains des descendants Lepage et il n'a pas été retrouvé depuis.



Mgr Charles Guay (Source: Lettres sur l'île d'Anticosti, Beauchemin, 1902).

La copie de l'acte de donation a été publiée à plusieurs reprises, d'abord par Joseph-Charles Taché, puis Charles Guay et Mgr Cyprien Tanguay, pour ne parler que des auteurs du XIXe siècle7. Rendu là, le document en est à sa quatrième génération: le document écrit de la main du père Rouillard, la collation des notaires, les copies de Bois et de Taché, puis le texte imprimé. Il ne se présente pas de raison majeure pour présumer qu'une ou des erreurs se soient glissées dans les transcriptions des notaires Planté et Deschenaux. Des

écarts de texte apparaissent cependant entre la copie du fonds Bois et celle publiée par Taché et, de toute manière, force est de constater que le document constitue maintenant une source d'ordre secondaire.

Les liens sous-jacents à la donation

L'acte de donation authentique de Pierre Lepage aurait été rédigé dans les premiers mois de la présence de Toussaint Cartier à Rimouski. Joseph-Charles Taché avance qu'il a été signé le jour de son arrivée dans le village. Avant d'accepter cette date pour acquise, des doutes doivent être soulevés sur le rapprochement fait entre l'arrivée de Toussaint Cartier et le moment de la donation faite par le seigneur Lepage.

Outre les intentions érémitiques du nouvel arrivant, c'est-à-dire cette volonté de mener une vie de solitude et de contemplation, le document collationné par Deschenaux fait part d'une donation de terrain assortie d'une clause de rétrocession. Cela devait permettre au futur ermite de vivre décemment dans la ligne de conduite choisie. Derrière le geste désintéressé du seigneur Lepage, il apparaît, en sous-entendu, que ce dernier a été en mesure de juger la sincérité de Toussaint Cartier et la profondeur de ses intentions. Une telle évaluation, surtout qu'elle porte au départ sur un inconnu, exige du temps. Et la prudence s'impose, d'autant que le nouveau venu demande au seigneur Lepage de lui céder l'usage d'une propriété qui n'aura de limite «qu'en autant de terre qu'il en pourra faire».

Il faut que la relation entre le nouveau venu et Pierre Lepage ait suffisamment duré pour que se développe une certitude sur les intentions de cet inconnu et un sentiment d'estime entre les deux hommes. Seul un sentiment pareil a pu se traduire par un engagement formel à assurer l'avenir et la sécurité de Cartier en ses vieux jours. On ne retrouve généralement une telle attitude qu'entre membres d'une même famille : «le dit Sieur LePage, est-il en effet écrit dans le document. s'oblige de lui faire comme il feras (sic) à ses enfants seulement pour

son entretien et sa vie». A la fin de l'acte de donation, une promesse, qui ne s'imposait finalement au seigneur de Rimouski que par la considération inspirée par son hôte, se traduit par une assurance encore plus ferme: «et que au cas que le dit Toussaint Cartier vienne sur l'âge, aiant pris les intérêts de la maison, moi, LePage, m'oblige et les miens de le nourrir et entretenir dans ma maison, le regardant dès lors pour un homme de la famille...».

La donation, comme il appert, s'avère très engageante et elle ne peut difficilement se faire sans une connaissance approfondie des parties et une concertation du seigneur Lepage avec les membres de sa famille. Pour que la situation menant à cet engagement se développe, il est difficile de croire que Toussaint Cartier soit arrivé uniquement à l'automne de l'année 1728. Peut-être cela se fitil au cours de l'été, peut-être même l'année précédente. De toute façon, il apparaît que Taché outrepasse l'information livrée par le texte de la donation et lui fait dire ce dont il ne parle pas. Il n'y est fait aucune allusion à la venue de Cartier. Par rapport à l'esprit de ce que les paragraphes précédents ont développé, et par rapport au document lui-même, il s'avère pour le moins audacieux d'avancer que le jour de la signature du contrat correspond à l'arrivée du futur ermite.

La donation de Toussaint Cartier à Pierre Lepage fils

Un troisième document écrit, demeuré inconnu à ce jour, se révèle le pendant à la donation usufruitière de 1728. Cet acte a été dicté par Toussaint Cartier en faveur des héritiers du sieur Lepage. Le père Ambroise Rouillard en a fait la rédaction le 24 mars 1764 en présence des officiers de la milice locale et de Paul de Mollé. subdélégué de l'Intendant de Québec. Quelques mois plus tard, quelqu'un de la famille Lepage, sans doute le donataire lui-même, Pierre Lepage, a déposé l'original dans le greffe du notaire Jean-Claude Panet de Québec, soit le 13 août suivant8.

On est, à l'époque, à la fin de la vie de Cartier. Alors que la donation

consentie en 1728 par le seigneur Lepage lui permettait de s'implanter à Rimouski, cette seconde donation constitue le retour du pendule dans le temps. Elle a été faite par l'ermite à la charge d'une pension à lui être versée par le donataire, en l'occurrence Pierre Lepage fils. En effet, Cartier, «cède, quitte et délaisse ... tout ce qui peut lui appartenir» à la famille de son bienfaiteur. La donation de l'ermite concerne uniquement les biens qu'il a produits de ses mains, c'est-à-dire, sa maison et ses dépendances puisque la terre, de par la donation originale, revenait aux Lepage après son décès. En contrepartie, le vieil homme demande l'assistance du seigneur local pour assurer sa subsistance et même son hébergement le jour où il se trouvera dans l'incapacité de subvenir seul à ses besoins.

Un autre document relatif à Toussaint Cartier existe, ou a existé dans le greffe de Jean-Claude Panet. Sa mention se trouve à la toute fin du répertoire de ce notaire où une entrée datée du 13 août 1775 fait état du «dépôt d'une vente par Toussaint Cartier à Pierre Lepage de Saint-Barnabé» le 24 mars 17649. Une entrée a été inscrite à l'une ou l'autre de ces dates dans les minutes du greffe. Demeure toutefois l'hypothèse qu'il s'agisse là d'une référence à l'acte de donation de Cartier à Lepage fait à la même date, le 24 mars 1764, mais reprise erronément et indiquée comme étant une vente.

Deux facteurs contribuent à donner un certain intérêt aux deux donations qui existent. D'une part, le contenu de la donation faite par Cartier corrobore en tous points les clauses de celle consentie par Pierre Lepage. Cela s'avère important puisque seules des copies de l'acte rédigé en 1728 sont aujourd'hui disponibles. D'autre part, même si les deux documents ne permettent pas de fixer l'arrivée de Toussaint Cartier à Rimouski, ni même n'indiquent quoi que ce soit sur ses antécédents, ils éclairent le chercheur sur les modalités de son implantation dans le milieu et confirment la continuité de son expérience érémitique. C'est déjà beaucoup. Il demeure toutefois que l'information

sur la personne même de Toussaint Cartier s'avère fort limitée. Les documents ne contiennent à ce sujet rien de plus que ce que la tradition orale a véhiculé.

LA TRADITION ORALE

Si le chercheur veut avancer, il est alors tentant de s'appuyer sur la notice biographique écrite sur Toussaint Cartier par Mgr Joseph Signay. Nommé évêque du diocèse de Québec en 1833, ce dernier se voit attribuer un vaste territoire épiscopal couvrant tout le Bas-du-fleuve et la Gaspésie. Il en fit la visite à quelques reprises et c'est au cours de son second voyage, fait en juillet 1838, qu'il a couché sur papier les relations qu'on lui faisait de la vie de l'ermite de l'île Saint-Barnabé¹⁰.



Mgr Joseph Signay (Source: Henri Têtu, Les évêques du Québec, Hardy, 1889).

La relation de vie de Mgr Signay

Document intéressant, l'écrit de Mar Signay est à considérer avec un esprit critique. Dans l'intention de colliger tous les faits «de moins équivoques à son égard», il a rencontré plusieurs vieillards qui ont été des témoins directs des faits rapportés. Il a aussi écouté des notables de la place qui n'ont pour plusieurs, comme il l'indique, connu Toussaint Cartier que par ouï-dire. Il n'identifie pas ses personnes ressources et ne rapporte pas si tel ou tel fait lui a été raconté par un ou plusieurs individus. Comme de plus il est manifeste, par son propos, qu'il a trié l'information, on peut considérer en un sens qu'il a interféré dans la tradition par les choix posés.

Malgré ces écarts à une démarche scientifique dont Signay ignorait tout, il appert de cette source d'information qu'elle s'avère tout de même assez intéressante. D'une part, il n'y a pas à douter de la véracité de l'élan mystique prêté à Cartier. C'est le même qui anime les actes de donation de 1728 et de 1764. En ce sens, la documentation écrite et la tradition orale se rejoignent. D'autre part, le jeune évêque a ramassé l'essentiel de la tradition orale encore vivante sur l'ermite de Saint-Barnabé, allant jusqu'à transcrire le détail des exagérations populaires. L'exophtalmie remarquée, semble-t-il, chez Toussaint Cartier n'est, par exemple, en rien attribuable à l'épilepsie. Mais peu importe la singularité de cette affirmation, c'est une constante dans le récit de sa vie que le saint homme, si tant soit peu qu'il l'ait été, souffrait d'une maladie des veux.

Le texte original de Signay est conservé aux archives de l'Archevêché de Québec dans le cahier de ses visites paroissiales. Pierre-Georges Roy en a publié une copie que lui a fait parvenir l'historien Ivanhoé Caron dans le Bulletin des recherches historiques de l'année 1938¹¹. La transcription du texte s'avère sans fautes. mais elle contient trois ajouts mineurs et une erreur se remarque dans la date attribuée au document. On a inscrit le 29 juillet 1833 comme moment de sa rédaction au lieu du 29 juillet 1838. Rien somme toute qui trahisse le fond.

La tradition orale chez Louis-Edouard Bois

Louis-Edouard Bois a écrit sur Toussaint Cartier un roman au goût de l'époque. Il a été impossible de dater cette oeuvre, qui ne trouva d'ailleurs jamais éditeur. La notice biographique de Signay, dont on trouve copie dans son fonds, lui a certainement servi d'inspiration. Mais Bois affirme aussi dans son manuscrit avoir ramassé ses informations auprès de témoins rimouskois et de la région.

Ce n'est pas que son écrit ne renferme rien de nouveau, au contraire. Le problème est que ses avancées entrent souvent en contradiction flagrante avec les documents écrits. Pour Bois, René Lepage est celui qui a donné une terre à Toussaint Cartier alors que les actes de donation attestent que ce geste a été posé par son fils Pierre de Saint-Barnabé. Il fait de Toussaint Cartier un fin lettré à qui les missionnaires font cadeaux de livres édifiants. Or Cartier déclare dans les deux donations notariées le concernant qu'il ne sait lire ni signer. Bois ne donne le nom d'aucune personne pour appuyer ses dires sur d'autres détails d'une certaine importance. Le moment de son départ de France en est un. Il fait partir son héros au printemps 1735. Pourtant il existe bien dans ses papiers personnels une note suivant laquelle le vrai Toussaint Cartier serait arrivé à Rimouski en 1723.

En raison des écarts qui se présentent pas rapport aux faits vérifiables, il faut émettre des réserves sur la part de la tradition que nous pourrions récupérer de l'écrit de Louis-Edouard Bois. Outre que son travail affiche peu de grandes qualités littéraires, même si on s'en réfère aux canons de l'époque, celui-ci doit être classé au niveau des créations de l'esprit. Il souffre de larges digressions et s'alour-dit de débordements érudits. Il s'avère vain d'y chercher des informations étayées¹².

Le témoignage de Charles Lepage

Le témoignage de Charles Lepage (1754-1846), cet homme qui a trouvé le vieil ermite à l'article de la mort en janvier 1767, s'avère crucial pour la légende de l'ermite de l'île Saint-Bar-



nabé. Il a connu personnellement Toussaint Cartier. Membre de la famille seigneuriale, il l'a rencontré lors des visites faites à son père et il lui a souvent rendu la pareille dans sa retraite.

Lepage a été le témoin privilégié de Joseph-Charles Taché, sinon l'unique personne ressource. Médecin et homme de lettres installé à Rimouski en 1843, ce dernier aura eu la chance de le connaître intimement dans les dernières années de sa vie. Ses liens avec la famille Lepage se développèrent au point d'envisager le mariage avec sa petite fille Françoise Lepage. ce qui se réalisa quelques mois après le décès du vieil homme alors âgé de quatre-vingt-treize ans. Le témoignage du grand-père constituera la clef de voûte de l'historique que Taché fera par la suite sur l'île Saint-Barnabé et qu'il publiera une première fois en 1865 dans Les Soirées Canadiennes¹³.

Elzéard D. Gauvreau, un notaire résidant à Rimouski, a connu personnellement ce témoin privilégié. Il a recueilli les souvenirs du vieil homme et les a livrés en 1867 dans un style où les effets sont moins recherchés que chez Taché¹⁴. Introduisant le roman de Frances Brooke, qu'il vient juste de découvrir, et dans lequel le personnage principal raconte une entrevue qu'il aurait eu avec Toussaint Cartier. Gauvreau raconte au lecteur les confidences entendues de la bouche même de Lepage. Il résume la vie de l'ermite dans ses grandes lignes, clarifiant d'autant le sujet et affichant peut-être par là un peu plus d'objecti-

Quelques années plus tard, un autre amant de l'histoire, l'abbé Charles Guay, vicaire dans la paroisse de Saint-Germain de Rimouski de 1871 à 1875, a publié une monographie sur la ville et sa région immédiate. Son ouvrage est en bonne partie un recueil de textes empruntés à différentes sources qui ne sont malheureusement pas, le plus souvent, citées. Il reprend le texte de Taché, mais, ce qui est plus intéressant, il utilise dans un second passage de son livre un texte nouveau, attribué à Charles Lepage lorsque ce dernier raconte

l'histoire de Toussaint Cartier¹⁵. Guay indique clairement par des parenthèses qu'il cite un texte, différent de celui de Taché, mais identique quant à la structure et au contenu. Il rapporte les mêmes faits que son prédécesseur avec plus de précision et en faisant parler Charles Lepage au style direct. comme s'il avait recueilli les souvenirs du témoin, ce qui est impossible puisque l'auteur est arrivé à Rimouski après le décès de celui qui avait connu Cartier. Par contre, quelqu'un de la famille aurait pu coucher sur papier les souvenirs de l'aïeul et lui prêter le manuscrit, mais, de cela, Charles Guav ne dit rien.

Malgré tout, le témoignage de Lepage présente un poids certain parce qu'il constitue une source directe d'information. Nous retenons toutefois que Charles Lepage a connu l'ermite en très bas âge. Lorsqu'il a trouvé Cartier mourant dans sa chaumière, il n'avait que quatorze ans. D'autre part, il livre ses souvenirs, qu'on a enregistrés au cours du XIXe siècle, à un âge assez avancé. Enfin, la cueillette des données orales s'est faite longtemps après le décès de Toussaint Cartier. Un délai de soixante-cinq ans sépare la disparition du vieil ermite et les premières notes prises par écrit (Signay). Il résulte de ces observations que cette source perd un peu de crédit. Ce n'est pas qu'elle soit sans valeur; cependant, plus la tradition est recueillie tardivement et plus les écarts avec la vérité historique risquent de se multiplier. Le recours à la tradition orale exige de la circonspection. Celle-ci tend en général à embellir les faits, à magnifier les personnages. La mémoire, défaillant, manque de précision; souvent, elle déforme ou transforme au gré des intervenants pour que les faits relatés correspondent mieux à ce que veut entendre l'auditoire. Or, Mgr Signay fait état de relations variées de la vie de Toussaint Cartier, confirmant la justesse de ces avancées, mais, à l'avantage de Charles Lepage, son récit conserve une unité remarquable qui ressort lorsqu'on compare les versions de Taché et de Gauvreau ou celle rapportée par Charles Guay.

La base de la tradition

En confrontant les récits des personnes qui ont pris des notes ou livré des informations sur Toussaint Cartier, Signay, Taché, Gauvreau et Guay, des manques de concordance et certaines imprécisions apparaissent. mais ces dernières doivent être attribuées aux auteurs plutôt qu'aux sources utilisées. C'est la part d'interférence des scribes dont il a été fait état en parlant des choix posés par Signay. Soit que l'écrivain ait privilégié telle information, soit qu'il ajoute des détails au récit dans le souci de créer un effet recherché. C'est ce qui semble, dans la présentation de Toussaint Cartier, telle que Taché l'a faite. Ainsi est-il le seul des quatre auteurs qui le fait venir de nulle part par la route du lac Matapédia.

Dans le tableau ci-après, mettant en relation les diverses versions de la vie de Cartier, des différences notables apparaissent sur de nombreux points. D'après les témoignages entendus en 1838 par Mgr Signay, Cartier aurait occupé l'île Saint-Barnabé pendant près de 38 ans. Selon Taché, l'occupation de l'île aurait duré 39 ans, puis près de 40 ans. Pour Gauvreau, elle a duré plus de 40 ans. Il n'y a rien là qui change le fond, mais cette préhension du temps illustre comment la chronologie devient flottante d'une personne à l'autre et demande à être vérifiée. L'âge de l'ermite à son départ de France pose aussi problème. Signay raconte que Toussaint Cartier aurait quitté son pays d'origine pour venir au Canada vers l'âge de 28 ou 29 ans. Charles Lepage et Joseph-Charles Taché lui en attribuent à peine 21. C'est la même chose lorsqu'ils racontent les circonstances de sa mort. Pour Signay, le vieil ermite est trouvé agonisant sur le pont de glace reliant l'île Saint-Barnabé à la terre ferme; pour Taché, qui s'appuie sur les dires de Lepage, il a été trouvé gisant sur le plancher de sa maison.

Des invraisemblances enrichissent aussi la légende. Charles Lepage y a peut-être même contribué un peu pour embellir son héros. Il raconte que Cartier aurait servi pendant plusieurs années dans la marine française. Se

fiant à lui et à l'âge supposé de l'ermite à son arrivée à Rimouski, Toussaint Cartier aurait été dans les débuts de la vingtaine. Dans un tel cas, il n'aurait eu qu'à peine le temps de faire ses classes dans la marine. Tout ce bagage d'expériences que le vieil homme avait à raconter à ses hôtes pour agrémenter les heures de repas, comme le rapporte Taché, s'explique mal.

CONCLUSION

Comme il apparaît donc, le sujet historique Toussaint Cartier présente encore de l'intérêt et tout n'a pas été dit ou analysé. La légende du personnage demeure bien implantée dans l'histoire bas-laurentienne. Si rien dans les détails n'apparaît certain et d'un appui sûr, le récit de vie de Toussaint Cartier demeure quand même tout à fait crédible dans ses grandes lignes.

La documentation à la base de la légende, celle qui est écrite en particulier, est fiable. L'information enregistrée sur le papier ne se modifie pas en changeant de main. Aucune contradiction n'apparaît d'ailleurs dans le contenu des actes notariés concernant Cartier. Le danger, s'il en existe un, vient du chercheur qui fait la lecture du document, lequel codifie pourtant l'information dans sa forme de façon permanente. Le problème dans le cas de Toussaint Cartier est que les sources écrites s'avèrent rarissimes.

La tradition orale, quant à elle, se résume presque uniquement au témoignage de Charles Lepage. Sa narration se montre dans l'ensemble vraisemblable, mais pas nécessairement vérifiable en tout point. Bien qu'entaché du désir de grandir son héros, son récit conserve dans ses différentes rédactions une fidélité au schème de base qui inspire confiance. Ses dires et ceux ramassés par Signay n'entrent pas non plus en contradiction fondamentale, mais il faudrait, tant pour les sources écrites qu'orales, faire la part entre les faits réels et les embellissements apportés au personnage.

Le peu de documents écrits et l'incertitude dans laquelle la tradition orale laisse l'historien rendent difficile la tâche pour ce dernier de renouveler le

TABLEAU COMPARATIF DES RECITS DE TOUSSAINT CARTIER

Eléments du

récit :

Mgr Signay1

Charles Lepage selon Elzéar D. Gauvreau2

Jos.-Chs Taché3

Charles Lepage selon Ch. Guay4

Origine

Né en France

Origine inconnue. Arrivé par le chemin menant de Restigouche

à Mitis en passant par le

lac Matapédia

Un français, engagé dans la marine

française

Traversée

Menacé d'un naufrage

Il avait fait naufrage

Unique rescapé d'un naufrage

Arrivée à Rimouski

Rimouski

(Au plus tôt en 1729 selon les données datées qu'utilise l'auteur) Vers 1723 et installé sur l'île vers 1725 selon E.D.G.

Un jour d'automne. Il signe le contrat Automne 1728 de donation le 24 novembre 1728

Expérience antérieure

Frappé d'un grand malheur qu'il n'identifie pas, mais qui n'est pas un chagrin d'amour

Paraît avoir souffert d'un

grand chagrin

Nombreux et lointains voyages

Age à son arrivée

Parti de France à l'âge de

28 ou 29 ans

Arrivé à l'âge d'environ 21 ans

Environ 21 ans

île rencontrée

Instruction

Possédait une bibliothèque Paraissait assez instruit

Faisait le catéchisme aux enfants

Somme considérable de connaissances

qui en font un bon chrétien, mais illettré

Choix de l'île Saint-Barnabé

Habitation

Un voeu de vivre séparé du monde séparé du monde au premier

Maison de 30 pieds par 30, divisée

Il avait fait un voeu

Après quelques heures passées chez les Lepage

Pour échapper à une tempête, avait fait le voeu de vivre seul sur la première

lieu abordé

Il avait un oratoire

Petite maisonnette d'une pièce

Maison de colombage de 35 pieds par

par 20 pieds avec solage et cheminée en pierre

Durée du séjour

Près de 38 ans

en 3 chambres

(Depuis 1723 selon l'auteur: au moins quarante ans)

39 ans

sur l'île Particularité

Epileptique. Conséquence: il a un oeil exorbité. Se fait lécher l'oeil par son chien pour calmer la douleur. Bon chrétien, il pratique sans

Il passait des heures dans son oratoire. Il refusait la présence des femmes sur l'île. Il avait toujours les yeux rouges. Souffre d'épilepsie. Partage son temps entre le travail, la méditation et la prière. C'est un homme parfait de manières.

Trouvé inconscient sur le plancher

Ne permet pas aux femmes de se rendre à son ermitage. Passait de longues heures en prières.

Circonstances de son décès

Trouvé à demi mort de froid sur les glaces en face de Rimouski. glaces en face de

Rimouski

Trouvé inconscient sur le plancher de sa maison. Son chien lui lèche les yeux. Meurt sans avoir retrouvé ses sens

de sa maison. Le chien lui lèche la

figure de joie.

Trouvé inconscient sur le plancher de sa maison. Son chien lui lèche la figure en voyant les secours qui arrivent, revenu à lui, il réclame le

Inhumation

Dans l'église de Rimouski.

Rimouski

Dans l'église de Saint-Germain.

Germain

Dans la chapelle de Rimouski, sous la porte.

père Ambroise. Dans la chapelle

1. Mgr Signay, L'Hermite de Saint-Barnabé - Notice sur le nommé Toussaint Cartier surnommé L'Hermite et enterré à Rimouski en 1767, le 30 janvier, Archives de l'Archidiocèse de Québec, 69 CD, Visites pastorales, vol. 11, p. 116-119, le 29 juillet 1838.

Elzéard D. Gauvreau, «Lettre au rédacteur», La Voix du Golfe, Rimouski, le 30 août 1867, p. 2.

Joseph-Charles Taché, «L'île Saint-Barnabé», Les Soirées Canadiennes : recueil de littérature nationale, Québec, Brousseau et Frères Editeurs, vol. 5, 1865, chap. II, p. 347-357.

4. Charles Guay, Chroniques de Rimouski, Québec, P.-G. Delisle, 1873, vol. I, p. 64-67. Guay ne donne pas la référence de son emprunt.

sujet. Dans l'état actuel des connaissances qui portent sur l'ermite de l'île Saint-Barnabé, seules de nouvelles découvertes d'archives lui permettraient de trancher entre les différentes variantes du récit telles que rapportées par les écrivains du XIXe siècle.

ANNEXE I

ACTE DE SEPULTURE DE TOUSSAINT **CARTIER - 30 JANVIER 1767**

L'an mil sept cent soixante et sept, le trente de janvier, est décédé en cette paroisse de Saint-Germain de Rimouski un nommé Toussaint Cartier, âgé d'environ soixante ans, habitant de la dite paroisse, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction. Son corps a été inhumé avec les cérémonies ordinaires dans l'église de cette paroisse, le dernier jour du mois de ianvier.

En foy de quoi j'ai signé le jour et an que dessus.

Père Ambroise

(A.N.Q., registre des baptêmes, mariages et

sépultures de Saint-Germain de Rimouski, le 30 janvier 1767)

ANNEXE II

DONATION DE PIERRE LEPAGE DE SAINT-BARNABE EN FAVEUR DE TOUSSAINT **CARTIER - 15 NOVEMBRE 1728**

Par devant le Révérend Ambroise Rouillard, Récollet-Missionnaire faisant les fonctions de curé dans la paroisse de Saint-Germain et témoingts cy bas nommez, furent présents en leurs personnes le Sr. LePage, de St. Barnabé, seigneur du dit lieu lequel de son bon gré et volonté a donné, ceddé, quitté, délaissé et transporté comme il donne, cedde, quitte et délaisse au dit toussaint Cartier un endroit

dans la dite isle de St Barnabé et autant de terre qu'il en pourra faire et ce seulement pendant sa vie sans que le dit toussaint Cartier puisse la vendre ni l'alliéner attendue qu'il l'a demandé au dit Sr Lepage sous ces conditions et qu'après le déceds du dit toussaint Cartier le dit endroit aussi bien que la terre qu'il pourra avoir fait retournera au d.Sieur Lepage ou à ses hoirs et ayant cause attendu que le dit Cartier s'est expliqué avec le d. Sr Le-Page qu'il ne voulait pas se marier et qu'il voulait se retirer dans un endroit seul afin de faire son salut et qu'il ne prétendait et n'entendait pas avoir aucun droit sur le dit endroit que pendant sa vie durante, et que au cas que le dit toussaint Cartier voulût servir et prendre les intérêts de la maison comme un propre enfant le dit Sieur LePage s'oblige de lui faire comme il feras à ses enfants seulement pour son entretient et sa vie et au contraire si le dit toussaint Cartier veut agir autrement il fera comme il pourra et usera de ce qu'il pourra recueillir sur son dit bien en estant le maître sans toutes fois qu'il puisse empêcher le di. Sr. donateur de faire de la dite isle ce qu'il jugera à propos soit foins, pesche ou pâturage des animaux dont il seras le maître d'en faire comme il voudras sans que le dit toussaint Cartier puisse les empêcher ny lui ni les siens cédant seulement au dit Cartier lendroit qu'il pourra occuper par lui-même et la terre qu'il pourra faire pour sa subsistance seulement et que au cas que le dit toussaint Cartier vienne sur l'âge aiant pris les intérêts de la maison moi LePage m'oblige et les miens de le nourrir et entretenir dans ma maison le regardant dès lors pour un homme de la famille auquel tems le dit bien me reviendra ou aux miens sans que le dit toussaint ni autres puissent y rien prétendre ne lu aiant été accordé seulement que pendant sa vie après m'avoir fait connaître qu'il n'y prétendait rien après son décez. Fait en présence du R. père Ambroise Rouillard et de Charles Souslevent et de Basile Gagnier temoingts qui ont signez avec nous, le dit toussaint Cartier ayant déclarez ne scavoir écrire ny signer de ce (document) suivant l'ordonnance à St. Germain ce quinzième novembre mil sept cent huit. Signé sur l'original père Ambroise, LePage de St. Barnabé, marque de toussaint Cartier + Charles Sousle-

Collationné et vidimé mot pour mot et lettre pour lettre par les notaires publics en la province de Québec résidants à Québec soussignés sur l'original au papier à nous présenté et à l'instant remis, fait et collationné à Québec l'an mil sept cent quatre-vingt-dix le trentième jour d'Août après midi.

Jh. Planté L. Deschenaux

(D'après le copie faite par Joseph-Charles Taché)

ANNEXE III

Lettre de Elzéard D. Gauvreau, La Voix du Golfe, Rimouski, le 28 août 1867.

Il est facile de prouver que l'ermite en 1766 avait déjà été au moins quarante ans sur (l'île) St. Barnabé. Les seigneurs actuels de Rimouski ont en leur possession un acte passé en 1728, entre l'ermite et le seigneur du temps; et il appert par cet acte, que l'ermite avait été sur l'île au moins trois ans auparavant. Il avait donc du venir au Canada vers 1723. En 1766 il sentait que la mort s'approchait, et son pressentiment se réalisa bientôt, car il mourut le 30 janvier 1767. Combien de fois n'ai-je pas entendu le grand-père Charles Lepage, nous parler de l'ermite qu'il avait vu lui-même. Il nous disait qu'il avait fait naufrage, et que c'était un voeu qu'il avait fait, qui le retenait sur son île. C'était un homme très religieux; il avait un oratoire où il passait des heures entières. Il évitait la vue des femmes, dont il ne permettait point la présence sur l'île. Je me souviens aussi de la description qu'il nous faisait de sa mort. Toussaint Cartier, c'était son nom, était, paraît-il, sujet à des attaques épileptiques et un matin, /2/ on s'apperçut (sic) de la terre du sud, que la fumée accoutumée ne sortait point de la cheminée de l'ermitage. La famille Lepage, qui le considérait comme un de leurs enfants, se hâta d'envoyer deux jeunes gens sur l'île, prévoyant que quelqu'accident lui était arrivé. Rendus là, ils le trouvèrent sans connaissance sur le plancher et son chien lui léchait les yeux. Il avait les yeux toujours rouges. On le transporta au sud où il mourut peu de temps après, n'ayant point recouvré ses sens. Il fut enterré dans l'église de Saint-Germain de Rimouski.

Maintenant vient la question: était-ce réellement une affaire d'amour qui fut la cause de sa séparation du reste du monde? La tradition ne nous parle point de cette cause, il est vrai; mais il est plus que vraisemblable que Toussaint Cartier devait être un homme très réservé et n'aurait fait ses confidences qu'à quelqu'un suffisamment instruit pour pouvoir apprécier ses motifs. On ne peut dans tous les cas s'empêcher d'admirer un homme qui (,) frappé d'un grand malheur (,) se retire du monde, se voue à la prière et à la méditation, et en même temps ne néglige ni le travail, ni son prochain; car il défricha plusieurs arpents de terre, faisait le catéchisme aux enfants et sa porte était ouverte à tout le monde.

J'espère que la lecture de l'extrait ajoutera un charme nouveau, aux nombreux pic-nics, qui se font en été sur l'île. Les amoureux, qui après dîner, devrant faire un pèlerinage aux ruines del'ermitage y prendre une leçon de constance et de fidélité et tout le monde celle qui suit: que la pratique de la religion est la meilleure consolation aux grandes infortunes.

Elzéard D.Gauvreau

ANNEXE IV

L'HERMITE DE S' BARNABE

Les détails singuliers qui nous avaient été donnés vaguement, lors de notre première visite dans cette paroisse, de la vie d'un certain Toussaint Cartier, assez généralement connu sous le nom de l'Hermite de St Barnabé, nous ont engagé, dans cette 2de visite, à recueillir sur le compte de cet homme tout ce que l'on peut encore connaître ici, de moins équivoque à son égard. En conséquence, nous avons entendu d'abord quelques vieillards âgés de plus de 80 ans qui nous ont assuré que, dans leur enfance, ils ont très bien connu cet hermite pour avoir visité fréquemment le lieu de sa résidence. En outre, nous avons interrogé des personnes respectables de cette paroisse lesquelles nous ont assuré avoir souvent entendu leurs parents parler en détail, de tout ce qui se rattache à la vie et la conduite que ce T. Cartier a menée durant près de 38 ans dans l'île St Barnabé. D'après nos recherches minutieuses voici à quoi peut se réduire la relation si variée de la vie de cet Européen que l'on croit un des descendans du célèbre Jaq. Cartier.

D'abord, par l'acte de sa sépulture. daté du 30 janvier 1767, on reconnaît qu'il s'appelait Tousst. Cartier, qu'il mourut âgé de 60 ans, après avoir reçu les Sacrem. de pén. d'Euch. et d'Extr. et qu'il fut inhumé dans l'Eglise de Rimouski. Né en france, il en partit à l'âge de 28 à 29 ans pour venir dans ce pays. Durant la traversée, à la veille de périr, il fit l'engagement de vivre séparé du monde au premier lieu où il pourrait prendre terre. Ce fut à l'île St Barnabé qu'il aborda, et qu'il fixa sa résidence. Il parvint à y construire une maison d'une 30enne - 30e de pieds, qu'il divisa en trois chambres. Il y vécut, près de 38 ans du fruit de son travail et par les bienfaits du seigneur de Rimouski. Il avait une bibliothèque assez intéressante, et paraissait être bien instruit. Sa vie était régulière : il fréquentait souvent les Sacremens, et on le voyait fréquemment dans l'église. Il se communiquait peu. Il s'était acquis l'estime générale des fidèles [par] sa vie édifiante, par son humilité, et [par] les autres vertus chré-tienne[s] qu'il pratiquait sans ostentation. Le Père Ambroise, missionnaire de Rimouski, avait toute sorte d'égard pour lui, l'admettait à sa table, et le retirait souvent chez lui. Dans la crainte d'être distrait par les personnes qui visitaient l'île St B. il avait une chambre particulière, où personne n'entrait, et dans laquelle il se renfermait pour vaquer plus librement à l'oraison. D'ailleurs, il était bien hospitalier, et accueillait avec bonne grâce, ceux qui venaient le visiter dans sa solitude. Il éprouvait de fréquentes attaques d'épilepsie. Par suite de cette infirmité, un de ses yeux paraissait comme presque sorti de sa place, et pour tempérer la douleur aigüe qu'il éprouvait dans cet oeil, il le faisait souvent lécher par son chien. L'hiver de sa mort, il eut une attaque si violente

d'épilepsie, un jour qu'il s'était mis en devoir de traverser de l'île S. B. à Rimouski, qu'il resta sans connaissce sur la glace, un espace de temps assez considérable. On l'y trouva tout transi de froid et exposé au danger prochain de mourir. Il fut recueilli avec la charité qu'on exerçait habituellement à son égard, dans la maison que l'on voit encore sur la rive nord est de la Rivière Rimouski, ci-devant de Mr Trudel, et de présent de Mr Rivard. C'est là qu'il reçut les derniers sacremens et qu'il mourut. Sa mort, comme l'avait été sa vie, fut un sujet d'édification, par les vifs sentimens de foi, depatience et de résignation, qu'il fit paraître aux yeux du père Ambroise, et des assistants. - 29 juillet 1833. + Jos. Ev. de Québec.

(Joseph Signay, Evêque)

(B.R.H., vol. XLIV. p. 113 s.) N.B.: [] ajouts au texte original.

NOTES

- Le lecteur pourra lire le récit de vie de Toussaint Cartier chez les auteurs suivants : Joseph-Charles Taché, «L'île Saint-Barnabé, Comté de Rimouski». Les Soirées canadiennes : recueil de littérature nationale, Cinquième année, Québec, Brousseau et Frères Editeurs, vol. 5, 1865, chap. II, p. 347-357. Le même texte a été publié à nouveau par Taché dans Les Sablons (l'île de Sable) et l'île Saint-Barnabé, Librairie Saint-Joseph, Montréal, 1886, p. 349-352. Elzéard D. Gauvreau, «Lettre au rédacteur», La Voix du Golfe, Rimouski, le 30 août 1867, p. 2. Charles Guay, Chronique de Rimouski, Québec, P.-G. Belisle, 1873, p. 77-79. Damase Potvin, Le Saint-Laurent et ses îles. Québec, Garneau. 1945, p. 220-227. Michel Paquin, «Toussaint Cartier», Dictionnaire Biographique du Canada, vol. III, p. 105 s. 2. Plusieurs articles de journaux et de revues ont
 - aussi repris la légende de Toussaint Cartier: Anonyme, «Toussaint Cartier l'Ermite de l'Ile Saint-Barnabé», La Presse, samedi, le 29 septembre 1906, deuxième édition, p. 5 et 7. Anonyme, «Jadis vivait dans l'île Saint-Barnabé un ermite ...», Le Soleil, le 29 août 1962, p. 14. Jacques Morin, «Souvenirs des gens de cheznous : L'ermite de l'île Saint-Barnabé», L'Echo du Bas-Saint-Laurent, le 4 mars 1970. Anonyme, «Toussaint Cartier: une légende d'un roman d'opérette», Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent, vol. III, no 2 (novembre 1976) p. 27 s. D'autres publications reproduisent les écrits de Joseph-Charles Taché, souvent sans indiquer le fait de leur emprunt, ni leur source : Cyprien Tanguay, A travers les registres, Montréal, Librairie Saint-Joseph, 1886, p. 191-193. Jacqueline Saint-Laurent, Généalogie de la famille Lepage, Montréal, (Ateliers des Sourds), 1964, p. 29-35. Gabriel Langlois, Dossier sur la paroisse de Saint-Germain de Rimouski - Histoire religieuse (1701-1987), Rimouski, (Imprim Art), 1988, p. 20-25. Frances Brooke, auteure du premier roman canadien, a publié en 1769 le récit d'une rencontre supposée de Toussaint Cartier, avec un des personnages de son oeuvre : Frances Brooke, The History of Emily of Montague, in Four Volumes, London, J. Dodsley, Pall Mall, London MDCCLXIX, Réédition Mc Clelland and Stewart, Montréal, 1969, «Letter 32, Isle of Barnaby, Oct. 13», p. 71-73. Pure création littéraire, la lettre qui met le personnage en scène a tout de même suscité une étude récente : Yvon Mignault, «Que devons-nous à Frances Brooke, 1724-1789, au sujet de Toussaint Cartier, l'ermite de l'île Saint-Barnabé, 1707-1767?» Revue d'Histoire du Bas-Saint-Laurent, vol. XIII, no 1 (hiver 1988, p. 3-11). Ce passage du roman a été republié dans sa version anglaise ou traduit en français par plusieurs personnes : J.-A. Caron, Guide de Rimouski, Rimouski, 1930; Elzéard D. Gauvreau, «Lettre au rédacteur», op. cit., p. 2; Charles Jacques, «L'ermite de l'ile (sic) Saint-Barnabé», Le Progrès du Golfe, le 10 avril 1931, p. 1 à 6; Anonyme, «Toussaint Cartier -Extrait de l'Histoire d'Emilie Montague», Le Progrès du Golfe, 29 octobre 1942.
- Archives Nationales du Québec (désormais A.N.Q.), Rimouski, Registres d'état civil, paroisse Saint-Germain de Rimouski, le 30 janvier 1767.
- 4. «Cet intéressant document ayant été déposé plus tard, pour copie conforme, dans les archives de monsieur le notaire Deschenaux, existe encore, et j'ai pu le recueillir sur une copie certifiée, faite en 1790 ...». Joseph-Charles Taché, «L'île Saint-Barnabé ...», op. cit., p. 349.

«Les seigneurs actuels de Rimouski ont en leur possession un acte passé en 1728, entre l'ermite et le seigneur du temps ...». Elzéard D. Gauvreau, «Lettre au rédacteur», **op. cit.**, p. 2.

Malgré le fait que l'Archiviste de la province de Québec affirmait en 1944 avoir consulté l'original de ce document dans les minutes du greffe Des-

- chenaux, nous n'avons pu l'y retrouver. P.-G. Roy, «L'ermite de l'île Saint-Barnabé», **Cahier des Dix**, Montréal, 1937 (no 2), p. 80. Texte aussi publié dans **Les toutes petites choses de notre histoire**, Septième série, Québec, Editions Garneau, 1944, p. 102 ss.
- Archives du Séminaire de Nicolet, fonds Louis-Edouard Bois, AP-G, Documents historiques no 14-42, «Donation par Lepage de Saint-Barnabé à Toussaint Cartier, 1re copie, 1868».
- Nive Voisine, «Louis-Edouard Bois», Dictionnaire Biographique du Canada, vol XI, p. 95 s.
- Joseph-Charles Taché, «L'île Saint-Barnabé» .. op. cit., p. 349-352.
- A.N.Q., Québec, Greffe J.-C. Panet, le 13 août 1764, Donation à la charge d'une pension par Toussaint Cartier au Sr LePage de St-Bernabé (sic).
- A.N.Q., Québec, Greffe J.-C. Panet, le 13 août 1775, Dépôt d'une vente par Toussaint Cartier à Pierre Lepage de Saint-Barnabé.
- Archives de l'Archevêché de Québec, 69 C D, Cahier des visites no 11, p. 116-119, «Notice sur le nommé Toussaint Cartier surnommé L'Hermite (sic) mort et enterré à Rimouski en 1767 (le) 30 janvier», 29 juillet 1838, par Joseph Signay, Evêque.
- 11. «L'Hermite de St-Barnabé», Bulletin des recherches historiques, vol. XLIV (1938), p. 113 s. Cette édition du texte a été reprise en 1943 dans un journal de Rimouski: A. F., «Une autre version plus véridique du «roman» de l'ermite de l'île Saint-Barnabé Toussaint Cartier Ses raisons de se faire ermite Un document de Mgr Signay», Le Progrès du Golfe, 5 novembre 1943, p. 1.
- 12. Archives du Séminaire de Nicolet, fonds Louis-Edouard Bois, AP-G, XIII - 41, 42, «Toussaint Cartier ou l'Ermite de l'Ille Saint-Barnabé», manuscrit, p. 1-82. L'affirmation de Bois suivant laquelle il aurait interrogé des gens de Rimouski sur Toussait Cartier se trouve en page 46 du manuscrit. C'est à la page 22 qu'il fixe le départ de Cartier de France à 1735.
- Fonds Louis-Edouard Bois, Garde-notes no 1, (Mgr Joseph Signay), «L'ermite (sic) de l'île Saint-Barnabé, mort et enterré à Rimouski, le 30 janvier 1767», folios 190-194. Une note succincte fixant l'arrivée de Toussaint Cartier à Rimouski à l'année 1723 et signalant la date de son décès se trouve dans le Garde-notes no 16, folio 241.
- 13. Joseph-Charles Taché, op. cit., p. 347-357.
- 14. Elzéard D. Gauvreau, op. cit.
- 15. Charles Guay, **op. cit.**, p. 64-66.